



DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Madame Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

donne délégation de signature à Madame Sandrine BOYAT, Ingénieur d'Etudes, Responsable du service de la Formation Ouverte et A Distance, (FOAD)

à l'effet de signer, pour la FOAD,

- les attestations de présence aux examens
- les relevés de connexion
- les dossiers de financement OPCA
- les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue
- les contrats et les conventions de FOAD

En cas d'absence de Madame Sandrine BOYAT, Monsieur Yvon GALY-TANTOUNAT, Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet au 2 octobre 2017

Fait à Toulouse, le 2 octobre 2017

Le délégataire,

Sandrine BOYAT

Le délégataire,

Yvon GALY-TANTOUNAT

La Présidente



Corinne MASCALA